



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 13 juillet 1961

à 15 h, 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

Points 2 et 5 de l'ordre du jour:	
Tendances économiques mondiales	
Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique	
Débat général ( <i>fin</i> ) . . . . .	87
Point 4 de l'ordre du jour:	
Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme	
Débat général . . . . .	91

*Président:* M. Foos SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINTS 2 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Tendances économiques mondiales (E/3501 et Add.1 à 6, E/3519, E/3520 et Add.1, E/3530; E/CN.12/565 et Add.1 et Add.1/Corr.1 à 3; E/CN.14/67; E/ECE/419; E/L.907, E/L.908)**

**Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique (E/3476, E/3492, E/3513, E/3514)**

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. AYARI (Observateur de la Tunisie), parlant sur l'invitation du Président, dit qu'il se bornera à commenter un document établi par le Secrétariat qui a particulièrement retenu l'attention de la délégation tunisienne, le chapitre 2 de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1960*, intitulé « L'épargne en vue de la croissance économique dans les pays sous-développés » (E/3501/Add.2).

2. Cette analyse, qui est la première de ce genre, est incontestablement utile, car elle représente un effort de réflexion, sur un plan assez général, touchant une des variables les plus importantes de la croissance économique, encore qu'elle soit mal comprise et mal définie. Néanmoins, le résultat de cette initiative louable est moins satisfaisant qu'il aurait pu l'être du fait que les auteurs ne donnent aucune indication sur les méthodes qu'ils ont appliquées ni sur les sources dont procèdent leurs évaluations et leurs conclusions.

3. Les observations de M. Ayari porteront sur l'épargne intérieure, plus spécialement l'épargne privée, puisque, pour l'épargne publique, on possède généralement des documents comptables et des sources précises d'information. Lorsqu'il s'agit des pays sous-développés, la notion d'épargne est difficile à définir, et il ne serait pas exact d'y voir, comme dans les pays industriels, le résidu du revenu après déduction de la consommation. Il existe, dans les pays sous-développés, à côté de l'épargne monétaire, d'autres formes d'épargne, plus difficiles à identifier et à comptabiliser; la délégation tunisienne aurait souhaité que la chose fût tout au moins mentionnée dans le rapport.

4. M. Ayari conteste ensuite la valeur de l'échantillon présenté, car l'étude porte sur un ensemble assez hétéroclite de pays qui se trouvent à différents stades de développement. En règle générale, le statisticien fonde ses recherches, soit sur un échantillon scientifiquement déterminé, soit sur les données dont il dispose; les auteurs de l'étude étaient parfaitement justifiés à opter pour la seconde de ces méthodes, mais ils auraient dû le dire. La délégation tunisienne aurait souhaité, notamment, que les pays d'Afrique fussent plus largement représentés dans l'échantillon.

5. M. Ayari est assez sceptique, d'autre part, quant à la valeur des chiffres présentés au sujet de l'épargne des ménages. Ou les auteurs de l'étude se sont simplement référés aux comptabilités nationales, et dans ce cas l'étude n'est qu'une compilation accompagnée de quelques commentaires; ou ils ont entrepris un travail original, et alors on est en droit de leur demander comment ils sont parvenus à ces évaluations globales.

La notion même de ménage est extrêmement imprécise et elle diffère selon les structures socio-économico-religieuses où elle s'insère; aussi aurait-il été important de savoir comment le Secrétariat l'a conçue aux fins de son étude. On trouve bien dans le deuxième alinéa de la section consacrée à l'épargne privée une amorce d'explication, puisqu'il y est dit que l'épargne du secteur des ménages comprend l'épargne des entreprises non constituées en société. Mais cette explication elle-même appelle des éclaircissements. En effet, il est fort possible qu'à un certain niveau, quand l'activité économique n'a pas d'expression comptable, une certaine confusion s'établisse entre l'activité purement professionnelle et l'activité familiale privée. M. Ayari a eu lui-même l'occasion de le constater quand il a procédé à une étude analogue dans son propre pays. Il doute, d'autre part, que la notion de ménage offre une base d'analyse vraiment satisfaisante. Elle suffit, certes, lorsqu'il s'agit de comparer des comptabilités globales; mais elle est loin de suffire aux exigences d'une analyse économique plus détaillée, qui vise à dégager un certain nombre de phénomènes économiques que la lecture de données globales ne permet pas de déceler. Le principe de la répartition du revenu, retenu par les auteurs de l'étude, est assurément utile, mais il faut le compléter par des ventilations fondées sur l'origine des revenus et sur les catégories socio-professionnelles, ce qui permettrait de mieux dégager les comportements des différentes couches de la population.

6. La même imprécision qui entache l'analyse de l'épargne des ménages se retrouve dans les parties de l'étude consacrées à l'épargne des sociétés. De quelles sociétés s'agit-il? Qui contrôle leur activité? A-t-on fait une distinction entre le capital national et le capital étranger?

7. S'agissant du calcul de l'épargne, et tout en reconnaissant l'importance qu'il convient d'attacher aux tableaux qui figurent dans le rapport et notamment au tableau 2-11 relatif à la composition du revenu des ménages, M. Ayari aimerait connaître les raisons qui ont amené les auteurs à subdiviser la période de référence 1950-1959 en deux sous-périodes, l'une qui va de 1950 à 1952, et l'autre de 1957 à 1959. Est-ce parce que ces deux périodes ont été particulièrement fertiles en vicissitudes politiques, génératrices de changements économiques dont les conséquences se sont fait sentir sur la formation de l'épargne? Dans quelle mesure ces sous-périodes correspondent-elles aux transformations économiques subies par un certain nombre de pays africains? Les auteurs ne le disent pas.

8. Passant ensuite à la partie consacrée aux conclusions du chapitre, M. Ayari constate avec intérêt que les auteurs ont pu établir qu'il n'existe pas de lien direct entre le niveau du revenu et l'épargne, et qu'ils montrent très clairement qu'à égalité de revenu, les comportements peuvent varier considérablement. En effet, aucune étude de l'épargne ne sera complète, ni exacte, si elle ne tient compte, au départ, de l'existence de phénomènes sociaux, culturels, religieux, qui exercent une influence variée, mais très nette, sur la formation de l'épargne.

9. En revanche, M. Ayari souscrit à l'opinion exprimée dans le chapitre touchant les risques qui s'attachent au fait que les petites entreprises n'ont pas toujours accès, dans les pays sous-développés, à un système bancaire. Une action s'impose certainement pour remédier à cet état de choses, qui est assez répandu, notamment en Afrique du Nord.

10. Enfin, les auteurs présentent quelques observations intéressantes sur la politique des sociétés en matière de dividendes et font remarquer dans le quatrième alinéa de la section intitulée « Epargne privée » que, si l'on ne peut évaluer exactement les effets de cette politique sur l'épargne des sociétés, c'est en partie parce que, pour la plupart des pays, on ne dispose d'aucune donnée sur les bénéfices que les sociétés transfèrent à l'étranger. Comme il est à craindre que de gros transferts de fonds des pays sous-développés vers les pays industrialisés se poursuivront pendant quelque temps encore, il serait extrêmement utile que le Secrétariat réunisse des précisions sur le volume de ces transferts et qu'il consacre une étude particulière aux effets de ce phénomène.

11. Le Gouvernement tunisien s'intéresse vivement à l'épargne interne, qu'il considère comme le plus puissant moteur de financement, l'épargne extérieure ne devant intervenir, selon lui, que pour créer les meilleures conditions possibles pour l'épargne intérieure. Il espère donc que l'Organisation des Nations Unies poursuivra l'étude de la question en lui donnant une orientation plus sociologique, et qu'elle s'attachera en même temps à donner à ses recherches un caractère plus régional, en les confiant, par exemple, aux commissions économiques régionales.

12. Pour M. LUJÁN (Venezuela), la façon très réaliste dont a été étudié dans les documents soumis au Conseil le problème de l'épargne, facteur de croissance et de développement économique, a permis d'ôter à l'idée d'inflation une partie tout au moins de son caractère inquiétant. On considère de plus en plus qu'une trop lente expansion dans le temps est le grand danger et que le risque d'inflation n'est pas assez grave pour justifier une politique de restriction de la demande totale pendant une période de marasme. De plus, l'Etat qui suit une politique d'expansion n'est pas forcé de sacrifier la stabilité des prix et de tomber dans l'inflation; pareille politique exige plutôt le recours à de nouvelles méthodes de lutte contre l'inflation. Au lieu de chercher surtout à limiter la demande, on adopte aujourd'hui des mesures destinées à augmenter les revenus et l'offre de marchandises et de services. On constate, par exemple, que les prix n'ont pas augmenté davantage au Japon et dans la République fédérale d'Allemagne qu'aux Etats-Unis, bien que le taux d'expansion du produit national des deux premiers pays ait été beaucoup plus élevé.

13. Un des principaux problèmes qui se posent aux pays peu développés est de disposer de recettes, sinon croissantes, du moins assez stables pour financer l'achat de biens d'équipement à l'étranger et atteindre ainsi un taux d'expansion et de développement qui soit soutenu et suffisant. Si la crainte de l'inflation pousse

les pays industriels à réduire la demande et, par contre-coup, leurs importations de produits primaires, le résultat sera la diminution des recettes des pays qui peuvent le moins supporter des pertes de ce genre. Une expansion saine et équilibrée des pays industriels peut avoir un effet favorable sur celle des pays moins développés. La Communauté économique européenne en fournit un bon exemple: en 1960, son revenu intérieur brut a augmenté de 7% et sa production industrielle de plus de 12% sur 1959, alors que la valeur de ses achats dans les pays peu développés augmentait de 14%. Il ne faut d'ailleurs pas conclure de ces augmentations globales que l'application du tarif extérieur de la Communauté n'ait pas nui à certains pays peu développés. Divers facteurs influent sur le commerce des produits primaires, en tout premier lieu les fluctuations des cours et la politique commerciale des pays industriels. Le GATT est arrivé récemment à la conclusion qu'à l'égard des pays tiers, notamment des pays en voie de développement, la politique commerciale de la Communauté économique européenne doit être libérale. La délégation vénézuélienne a donc constaté avec un intérêt tout particulier que le groupe d'experts recommande une compensation internationale des fluctuations du commerce des produits de base; elle appuie aussi très chaleureusement l'idée émise par la délégation brésilienne lors de la 1162<sup>e</sup> séance au sujet de l'utilisation des excédents industriels.

14. Toutes les préoccupations d'ordre économique, si justifiées qu'elles soient, risquent de faire passer à l'arrière-plan un facteur primordial, le facteur humain. Dans les pays peu développés, ce facteur a une importance particulière en raison du manque de travailleurs qualifiés. Le facteur humain est un facteur-clé du problème de l'épargne et de l'investissement. Il ne suffit pas, en effet, de fournir les capitaux, il est essentiel de garantir leur emploi efficace et rationnel.

15. L'industrie du pétrole reste l'épine dorsale de l'économie vénézuélienne, mais elle souffre de l'instabilité des cours mondiaux. Dans son programme de reconstruction économique, qui doit aussi permettre la réorganisation sociale du pays, le Venezuela s'est fixé comme principal objectif de diversifier sa production et ses sources de revenu, mais il doit pouvoir, pour cela, compter sur les recettes provenant de la vente du pétrole. En 1961, le gouvernement se propose de poursuivre sa politique fondamentalement anti-impérialiste, fondée sur une vue réaliste des intérêts vitaux du pays.

16. En 1957, alors que les recettes pétrolières atteignaient le plus haut chiffre de toute l'histoire du Venezuela, les bénéfices nets de l'industrie du pétrole se sont répartis par moitié entre le Trésor public et l'industrie privée. En 1959, en revanche, la part du Trésor a été de 57,15% et en 1960 de 69%. La limite supérieure de l'imposition fiscale semble bien être atteinte maintenant, et le Gouvernement vénézuélien va s'efforcer de relever le cours du pétrole sur les marchés internationaux et d'en assurer la stabilité. Il a réussi à grouper les grands exportateurs, pour la défense de leurs intérêts, dans une organisation des pays exportateurs de pétrole, créée à Bagdad en septembre 1960 et qui a tenu récem-

ment sa deuxième réunion à Caracas. D'autres mesures ont été prises pour stabiliser le cours du pétrole.

17. La production de fer s'est tellement développée que le Venezuela est devenu le premier exportateur de fer du monde. Les réformes législatives qui seront nécessaires pour fixer la part de l'Etat dans les bénéfices de l'industrie du fer sont à l'étude; une fois cette part fixée à un chiffre équitable, le gouvernement suivra de près la situation sur les marchés internationaux de manière à s'assurer que le prix du fer, comme celui du pétrole, se stabilise à un juste niveau.

18. Une équitable réforme agraire est une autre mesure caractéristique des changements que subit la structure économique du Venezuela. En 1959, les autorités avaient installé environ 5.800 familles dans des exploitations agricoles; leur nombre a atteint 24.000 en 1960. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le Bureau de la propriété foncière a déjà distribué un million d'hectares de terres. Le gouvernement comprend d'ailleurs parfaitement qu'il ne suffit pas de mettre des terres à la disposition des travailleurs agricoles; aussi les aide-t-il dans bien d'autres domaines: instruction, santé, crédit, etc., pour élever leur niveau de vie.

19. La population active en puissance est évaluée à 2,4 millions, et elle augmentera de 90.000 unités dans un très proche avenir. Pour réduire le chômage et le sous-emploi, il faudra donner du travail à plus de 100.000 Vénézuéliens chaque année. C'est le gros problème que le pays doit résoudre. Pour y arriver, il devra stimuler énergiquement le développement économique, notamment celui de l'industrie. Mais, pour assurer le succès de l'industrialisation, la population a besoin d'une intense formation technique et industrielle.

20. Le Venezuela prévoit encore bien d'autres mesures pour élever par lui-même le niveau de vie de sa population. Il espère toutefois pouvoir compter encore, pour la mise au point et l'exécution des programmes nécessaires à cet effet, sur la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'assistance technique de Nations Unies a déjà joué un grand rôle lors de l'élaboration de ses plans de développement économique.

21. En s'efforçant de développer l'économie du Venezuela, le gouvernement s'est toujours placé dans une perspective plus large, celle de la coordination de ses programmes avec les plans régionaux de toute l'Amérique latine; il envisage donc de faire partie de la zone latino-américaine de libre-échange. Le gouvernement se fera représenter à la réunion du Conseil économique et social interaméricain qui se réunira en août 1961 pour préparer et mettre sur pied le programme proposé par le Président des Etats-Unis sous le nom: « Alliance pour le progrès ». Le Président du Venezuela a déclaré récemment que les mesures prises par le nouveau Président des Etats-Unis et par son équipe vont, semble-t-il, permettre de corriger les erreurs commises, à maintes reprises, par les gouvernements précédents. Tous les Etats d'Amérique latine se sont libérés du joug colonial il y a 150 ans; leurs gouvernements légitimes sont prêts à occuper leur place dans la société internationale en vertu d'engagements librement

consentis, mais sans renoncer si peu que ce soit à l'exercice de leur souveraineté.

22. Le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** constate que le Conseil arrive au terme du débat qu'il a consacré aux principales tendances économiques mondiales et aux grands problèmes du développement économique. Ce débat annuel représente un élément capital des responsabilités des Nations Unies dans le domaine économique. Sans préjuger les décisions qui pourraient être mises au point en comité pour être ensuite adoptées en séance plénière, il ne paraît pas inutile d'essayer de porter un jugement sur la signification de ce débat.

23. Le Secrétaire général est sensible aux nombreuses et précieuses remarques — élogieuses ou critiques — que les membres du Conseil ont faites sur la documentation que le Secrétariat avait préparée pour le débat. Il a pris note des observations faites par le représentant de la France à la 1161<sup>e</sup> séance sur les récents succès économiques de son pays. Plutôt que de poursuivre en public un débat sur des chiffres, il lui donne l'assurance que les experts du Secrétariat se feront un plaisir d'examiner avec ses collaborateurs les questions qu'il a mentionnées et de publier un rectificatif pour les erreurs qui ont pu être commises.

24. En ce qui concerne l'ensemble du débat, le Secrétaire général se déclare persuadé de l'importance considérable que revêtent les débats annuels du Conseil sur les tendances économiques mondiales et sur le développement des pays peu développés, même si l'on fait abstraction des décisions susceptibles d'être prises sur tel ou tel point. On ne peut manquer d'être frappé par la manière dont tous trouvent maintenant naturel que la communauté internationale assume les plus grandes responsabilités à l'égard du progrès économique et social de l'humanité partout dans le monde, responsabilités qui auraient été absolument inconcevables il y a encore une génération. Par ses débats et ses décisions, le Conseil, il faut certainement l'admettre, a déjà contribué dans une mesure qui n'est pas négligeable à ce changement révolutionnaire. Quelle que soit la rapidité ou la lenteur des progrès qui peuvent être réalisés sur tel ou tel point au cours de telle ou telle année, le Secrétaire général est persuadé que, dans ce domaine, l'œuvre du Conseil continuera à être importante.

25. Il suffit de réfléchir un instant à certains des axiomes implicitement admis dans le débat qui vient de s'achever pour voir combien est profonde la révolution qui s'est ainsi faite dans les esprits. Pour en rester à des considérations très générales, cette révolution consiste à accepter comme un postulat fondamental l'existence d'une communauté mondiale pour laquelle tous les pays partagent une responsabilité commune. Ainsi, le bien-être de l'humanité, partout dans le monde, est devenu un élément constitutif de l'intérêt national et de la responsabilité nationale de chacun des Etats qui font partie de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons accepté comme un axiome que la communauté internationale a la responsabilité de réserver une partie de ses ressources en main-d'œuvre, en matières premières, en équipement, en moyens financiers et en

connaissances techniques pour aider dans leur développement économique les pays peu développés. Nous avons ainsi assumé la responsabilité internationale de réduire les disparités de niveau de vie entre les nations, responsabilité parallèle à celle que nous avons acceptée auparavant, de faire progresser l'égalité économique et sociale au sein des différentes nations. Et ce qui est maintenant admis comme un axiome aurait été considéré, il y a fort peu de temps encore, comme une scandaleuse hérésie nationale.

26. En ce qui concerne les problèmes qui viennent d'être examinés, cela signifie concrètement, en premier lieu, que toute politique économique nationale se trouve maintenant liée à l'intérêt de la communauté internationale. Les problèmes et les politiques de la croissance et de la stabilité économiques ont cessé d'être la préoccupation exclusive de gouvernements nationaux; il est normalement admis qu'ils peuvent également faire l'objet d'un examen, d'échanges de renseignements, de consultations et de recommandations au niveau international. Les questions que le Conseil étudie régulièrement sont les suivantes: Le taux de croissance est-il, dans les pays développés, aussi élevé et aussi stable qu'il est possible tout en respectant les exigences d'une stabilité raisonnable des prix, du plein emploi, d'une contribution maximale à l'expansion régulière du commerce mondial? Les pays peu développés déploient-ils le maximum d'efforts pour que leur développement économique puisse se faire sans aide extérieure? Intensifient-ils suffisamment leurs efforts afin que l'épargne intérieure joue son rôle dans la formation de capital? Le développement économique s'accompagne-t-il du développement social et de l'amélioration du sort de la masse? Le débat montre bien dans quelle mesure toutes ces questions de politique nationale, jusqu'alors exclusivement réservées à un examen national, sont maintenant offertes à l'examen de la communauté internationale. Nul ne peut mettre en doute l'importance de ces échanges de vues et de cette mise en commun de l'expérience acquise qui se poursuivent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Dans un secteur après l'autre — qu'il s'agisse de l'importance de l'industrie pour le développement économique, des avantages de la spécialisation et de la division internationale du travail, de l'utilité et des limitations des projections économiques lointaines, ou bien encore des rapports entre la croissance économique et l'inflation — cette conception aboutit au remplacement progressif des dogmes par des conclusions pragmatiques, fondées sur l'expérience et l'analyse comparées.

27. Si important que soit, pour le bien-être de la communauté mondiale, l'examen des politiques économiques nationales, il est sans doute inévitable qu'il passe après celui des mesures internationales qui pourront le mieux contribuer à accélérer le taux de croissance de l'économie mondiale et, en particulier, le taux de croissance économique des membres de la communauté universelle dont le développement est le moins avancé. L'attention du Conseil se porte maintenant de plus en plus sur deux problèmes qui vont de pair: l'expansion du commerce international et l'aide internationale en faveur du développement économique.

Pendant des années, la question de la stabilité du commerce des produits de base a été au centre des problèmes commerciaux auxquels le Conseil et l'Assemblée générale ont consacré de si longs débats. Bien que l'intérêt suscité par cette catégorie de problèmes n'ait nullement diminué et se soit même intensifié, comme le montrent le rapport de la Commission internationale du commerce des produits de base (E/3497) et le rapport sur les mesures financières de compensation (E/3447), il apparaît néanmoins avec de plus en plus de netteté que l'importance qui s'attache aux problèmes commerciaux dans la perspective du développement économique dépasse largement la question de la stabilisation du commerce des produits de base. Les documents rédigés par le Secrétariat soulignent, comme le Secrétaire général l'a fait lui-même dans sa déclaration d'ouverture lors de la 1157<sup>e</sup> séance, le rôle capital que jouent, dans le développement économique, les mesures qui visent à favoriser le développement à long terme des possibilités d'exportation des pays peu industrialisés, en ce qui concerne non seulement les produits primaires, mais aussi les articles manufacturés. Le Conseil vient de clore un débat préliminaire fort utile sur divers aspects de ces problèmes commerciaux. Le moment n'est peut-être pas très éloigné où le Conseil voudra examiner à nouveau tout l'appareil dont les Nations Unies disposent pour faire étudier cette série de problèmes par des experts et pour préciser les mesures qui permettront au commerce international de contribuer le plus possible au développement économique.

28. Le débat en séance plénière a fait ressortir que le courant international d'aide en capitaux joue depuis quelques années un rôle croissant dans l'accélération du rythme de développement économique. On a souligné qu'entre 1950-1955 et 1955-1960, le montant annuel moyen de l'aide internationale a presque doublé. C'est évidemment un résultat appréciable et encourageant — surtout si l'on tient compte des difficultés, mises en lumière dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1960*, auxquelles on se heurte pour développer l'épargne intérieure — mais, de l'avis du Secrétaire général, tout le monde est d'accord pour admettre que le total actuel est très insuffisant au regard des besoins. A sa quinzième session, l'Assemblée générale, envisageant de nouveaux accroissements du courant international de capitaux, a pris plusieurs mesures extrêmement importantes. Elle a notamment décidé d'assigner pour objectif au courant international de capitaux 1 % du total du revenu national des pays économiquement avancés. Ce taux semble d'ores et déjà pouvoir être atteint, mais il pourrait être multiplié plusieurs fois si l'on réussissait à accomplir un progrès réel en dégagant à un rythme toujours croissant des ressources actuellement immobilisées dans la production d'armements. Le débat aura certainement donné à tous un sens plus aigu de l'urgence que présente l'étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, actuellement entreprise avec l'assistance d'un groupe d'experts que le Secrétaire général a nommé pour recevoir ses avis. Si les gouvernements coopèrent pleinement à cette tâche — et à son sens, cette coopération est absolument capitale — le Secrétaire général est persuadé que cette étude pourra

jouer un rôle très important en faisant mieux comprendre l'ordre de grandeur de la charge représentée par les armements, la politique qu'il faudra suivre pour réduire au minimum les dépenses transitoires entraînées par une réduction des armements et, surtout, les avantages à venir, en bien-être économique et social, que le désarmement apportera à l'humanité tout entière.

29. Les autres initiatives prises par l'Assemblée générale — la décision de principe de créer un fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 1521 (XV)], l'adoption de la résolution 1496 (XV) sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer en utilisant les excédents de denrées alimentaires de base pour faciliter le développement économique, et l'adoption de la résolution 1423 (XIV) sur les mesures internationales contribuant à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base — ont donné lieu à un travail intensif, qui apparaît dans les rapports adressés au Conseil, où l'on trouve des propositions concrètes en vue d'une action éventuelle. Quand bien même il serait prématuré de vouloir prendre des décisions définitives sur toutes ces propositions dès la présente session du Conseil, le Secrétaire général est persuadé que les délibérations du Comité économique, auquel ces questions ont été renvoyées, avanceront notablement la date où l'on pourra prendre pareilles décisions.

30. Le PRÉSIDENT déclare clos le débat général sur les points 2 et 5 de l'ordre du jour; ces points sont maintenant renvoyés au Comité économique.

*La séance est suspendue à 16 h. 15; elle est reprise à 16 h. 35.*

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3459 et Add.1, E/3460 et Add.1, E/3461, E/3472, E/3485 et Add.1 et 2, E/3490 et Corr.1, E/3495 et Add.1, E/3496, E/3498 et Add.1 à 3, E/3502 et Corr.1, E/3504 et Add.1, E/3507, E/3518, E/3531)**

#### DÉBAT GÉNÉRAL

31. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à aborder le point 4 de son ordre du jour.

32. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que le point 4 de l'ordre du jour offre au Conseil l'occasion d'examiner l'ensemble de l'œuvre économique et sociale des organisations du système des Nations Unies, leur développement et leur coordination. Cette œuvre s'est beaucoup intensifiée et étendue l'année dernière. Dans bien des domaines et de bien des côtés, on a fait appel à l'action internationale. Toutefois, les besoins spéciaux des pays récemment parvenus à l'indépendance ont été au premier rang des préoccupations. Pour répondre à ces besoins, en partie tout au moins, l'Assemblée générale a adopté un additif au budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1961, additif qui porte sur

3 millions et demi de dollars. En grande partie pour la même raison, plusieurs institutions spécialisées ont aussi prévu, dans leur budget, des crédits supplémentaires, et les contributions versées au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial ont beaucoup augmenté. En ce qui concerne le Fonds spécial, cette augmentation des ressources a eu un effet cumulatif sur les opérations, car les travaux préliminaires sur les projets approuvés lors des premières réunions du Conseil d'administration du Fonds avaient de toute manière suscité un rapide élargissement de l'activité sur place. Dans bon nombre de ces organisations, l'augmentation des opérations a été de pair avec le développement d'autres travaux, sur le plan régional peut-être plus encore qu'à l'échelon des services du Siège. En fait, un des traits marquants de l'année dernière a été le dynamisme croissant de l'action régionale de certaines institutions spécialisées aussi bien que de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

33. L'ampleur de l'expansion générale de l'œuvre des Nations Unies et des organisations apparentées ressort des rapports des institutions spécialisées, des commissions et des comités dont le Conseil est saisi. Il en ressort aussi que ces diverses organisations se sont vu confier des responsabilités croissantes à l'égard des gouvernements et des peuples des Etats Membres.

34. En ce qui concerne le problème de la coordination, chacune des organisations, dans la plupart de ses principaux domaines d'activité, a besoin de faire appel à la compétence d'autres organisations, et doit ainsi leur demander soit leur concours, soit leur avis. Les problèmes de coordination qui se posent à l'ensemble des organisations du système des Nations Unies ont changé de nature et sont devenus à la fois plus graves et plus difficiles à résoudre. Ils sont devenus plus difficiles à résoudre en raison de la complexité des travaux actuels, du domaine plus vaste auquel ils s'appliquent, des efforts de décentralisation et de la création d'organismes multiples, dans le cadre des Nations Unies et au dehors, au Siège aussi bien qu'à l'échelon régional, organismes qui s'occupent tous, d'une manière ou d'une autre, d'un très grand nombre de questions. Ces problèmes sont devenus plus graves également, car il ne s'agit plus simplement de répartir certaines tâches entre les divers membres du système des Nations Unies, mais de savoir comment il leur faut s'organiser en pratique, tout en restant soumis à leurs organes de direction et d'exécution, pour mener conjointement à bien beaucoup de travaux d'exécution. Il ne s'agit pas d'éviter à tout prix d'examiner ou d'étudier les mêmes questions (en fait, il peut même être utile d'étudier une même question sous des angles différents); ce qu'il faut, c'est éliminer des programmes d'action tout ce qui pourrait faire double emploi, tous les avis divergents et surtout toute concurrence entre les organisations internationales.

35. Ces dangers existent, il faut le reconnaître. Ils sont d'autant plus grands qu'il faut aller plus vite pour faire face à des problèmes urgents, comme il s'en pose dans les Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance. Mais, pour les travaux administratifs courants,

la situation n'est pas toujours satisfaisante non plus. C'est un fait que d'aucuns ont argué de la dispersion des responsabilités, du manque de coordination des initiatives prises, de la complexité des méthodes appliquées et d'un certain degré de « byzantinisme » administratif pour refuser de renforcer l'intervention des organisations du système des Nations Unies et pour se tourner vers des institutions nouvelles, plus homogènes et plus centralisées, en dehors du cadre des Nations Unies.

36. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des organisations apparentées est assurément beaucoup trop vital pour qu'elles ne relèvent pas le défi. Le Comité administratif de coordination (CAC) et le Conseil devraient se donner comme toute première tâche de fournir la réponse qu'il convient.

37. Le CAC fait un grand effort pour rendre plus cohérente l'action de toutes les organisations du système des Nations Unies: échanges de vues toujours plus nombreux, arrangements divers conclus en vue de coordonner l'activité aux centres régionaux et rôle prépondérant donné aux représentants résidents pour les travaux de « pré-investissement » et d'assistance technique. Dans son rapport spécial au Conseil (E/3531), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires insiste tout particulièrement, et à juste titre, sur ce point. Son importance paraît en effet capitale pour l'avenir, non seulement de tout le programme d'assistance lui-même, mais aussi pour les rapports entre ce programme et d'autres.

38. On a beaucoup insisté récemment, et le Conseil en particulier n'y a pas manqué, sur l'« action concertée » à mener quand il s'agit d'entreprises qui intéressent plusieurs institutions. On a obtenu ainsi des résultats appréciables dans certains domaines comme le développement communautaire, les ressources hydrauliques, la formation et l'enseignement. Toutefois, il ne faut pas surestimer les possibilités de telles formules, il faut voir leurs limites. Une « action concertée » peut devenir trop lourde et dispendieuse et coûter souvent plus de temps, plus d'énergie et plus d'argent qu'il n'en faudrait en toute rigueur pour mener à bien certaines tâches. Si la seule raison d'agir ainsi était que les mandats de certaines institutions chevauchent, on pourrait peut-être trouver un moyen d'action plus efficace et plus économique. Il ne faut pas hésiter à charger un seul fonctionnaire ou un seul service de tâches dont ils doivent s'acquitter au nom de plusieurs institutions ou dans le champ d'action de plusieurs d'entre elles. Les ressources sont si maigres qu'il ne faut négliger aucune occasion de les mettre en commun et d'en tirer le meilleur parti possible. Il faudrait aussi songer plus souvent à détacher à titre permanent auprès d'une institution certains fonctionnaires d'une autre institution, de sorte que des fonctionnaires de formation différente puissent collaborer dans des services unifiés. Ces dispositions seront souvent bien plus commodes que les discussions et les négociations auxquelles obligent parfois les entreprises conjointes ou l'« action concertée ». Il importe que les intéressés soient prêts à se faire mutuellement des concessions, sans trop se soucier des formes et des règles.

39. Les opérations civiles des Nations Unies au Congo ont montré de façon insigne quelles possibilités de coopération et de coordination ont les organismes du système des Nations Unies. Cette action commune a été tout aussi importante d'une autre façon: elle a contribué à sauver le pays du chaos économique et social. Mais l'histoire de l'année écoulée a aussi été marquée par certains faits encourageants dans d'autres domaines. On peut retenir, de façon peut-être un peu arbitraire, trois exemples significatifs.

40. Le Secrétaire général rappelle qu'il a parlé, lors de la 1157<sup>e</sup> séance, du nouvel intérêt porté à l'élaboration des programmes de développement économique et social. Les gouvernements se tournent toujours plus souvent vers l'Organisation des Nations Unies pour lui demander aide et conseil. Cela a été le cas en particulier des commissions économiques régionales, mais aussi du Siège, par exemple pour les projections, les techniques de programmation et des études, comme celle des incidences économiques du désarmement. Beaucoup de choses dépendront de la façon dont on fera face à ces obligations qui sont autant de belles occasions. De plus, on donne toujours plus d'importance aux programmes d'industrialisation: le Conseil, après avoir créé le Comité du développement industriel, a décidé, à sa dernière session, de créer, dans le cadre du Secrétariat des Nations Unies, un Centre de développement industriel (voir résolution 817 (XXXI) et E/3476, paragraphe 114). Entre autres tâches, celui-ci doit favoriser la coordination de l'action internationale entreprise dans ce domaine; les dispositions pratiques à prendre pour créer ce Centre sont maintenant à l'étude en consultation avec les institutions spécialisées compétentes.

41. Le deuxième fait important concerne l'emploi des organismes des Nations Unies pour l'aide aux pays en voie de développement. Il a déjà été question du développement des travaux d'assistance technique et de pré-investissement, et le Conseil examinera le rapport du Comité du fonds d'équipement des Nations Unies (E/3514) quand il en viendra au point 5 de son ordre du jour. Le Secrétariat des Nations Unies et ceux des institutions spécialisées se félicitent sincèrement de la création de l'Association internationale de développement (AID), qui complète et renforce l'action entreprise au service du développement économique. Il est inutile de souligner la nécessité d'accroître les investissements, et l'AID doit, dans ce domaine, offrir des possibilités dont l'équivalent n'existait jusqu'à présent pas dans le cadre du système des Nations Unies. L'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et cette nouvelle institution prévoit un Comité de liaison chargé des consultations; ce Comité est composé du Président de l'AID et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Directeur général du Fonds spécial et du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique. Une première réunion de ce Comité a eu lieu récemment à New-York. Nouveau pas en avant dans la voie d'une utilisation des organismes des Nations Unies pour l'aide économique, la proposition faite dans la résolution 1496 (XV) de l'Assemblée générale sur l'utilisation des excédents alimentaires peut revêtir une très grande importance. En exécution de

cette résolution, le Directeur général de la FAO a présenté un vaste plan d'utilisation des excédents, dans le document *Les produits alimentaires au service du développement — Un système d'utilisation des excédents* (E/3462). Comme l'avait demandé l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un bref rapport (E/3509) qui porte très précisément sur le rôle que les organisations internationales peuvent jouer dans l'utilisation des excédents alimentaires au service du développement économique. Mise à part la question même de la gestion de l'assistance au développement économique, les organismes des Nations Unies sont bien équipés pour prêter conseil et coordonner les programmes d'aide bilatérale en ce domaine. On a eu tout récemment un exemple de ce qu'un organisme des Nations Unies peut faire pour faciliter et compléter l'action bilatérale: la BIRD a organisé des consortiums chargés de venir en aide à l'Inde et au Pakistan; autre exemple, plus modeste il est vrai, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a contribué à mettre en place le cadre multilatéral où s'insère l'assistance bilatérale qui permettra l'exécution de l'entreprise du Bas-Mékong.

42. Il faut mentionner enfin le troisième grand élément de l'œuvre accomplie au cours de l'année écoulée: les efforts faits pour mobiliser les ressources latentes des pays en voie de développement eux-mêmes, notamment pour ce qui touche à l'enseignement et à la formation professionnelle, au développement des sciences et de la technique. Lorsque le Secrétaire général a fait rapport au Conseil en 1960, il a insisté tout spécialement sur l'enseignement et la formation professionnelle, charnières de presque toute l'action dans les pays récemment parvenus à l'indépendance. Le CAC jette les bases d'un programme d'action intégrée dans ce domaine. Les rapports spéciaux (E/3498/Add.1 à 3) adressés au Conseil par le Directeur général de l'UNESCO font état des travaux et des conclusions de la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation qui s'est tenue à Addis-Abéba en mai 1961, sous les auspices de l'UNESCO et de la Commission économique pour l'Afrique et avec l'appui d'autres membres du système des Nations Unies. La Conférence a adopté à l'unanimité un plan de développement de l'enseignement africain, plan qui présente un grand intérêt pour le renforcement de la coopération en Afrique. Le développement de l'action internationale dans les domaines de la science et de la technique est d'une tout aussi grande importance pour l'avenir. Le Conseil est saisi d'une proposition (E/3510) visant à convoquer une conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays peu développés. Si le Conseil approuve cette proposition, ce sera, pour l'année à venir, une tâche importante et des plus stimulantes que de mener à bien la préparation de cette conférence.

43. Avant de conclure, le Secrétaire général veut revenir sur les principales difficultés de la situation, car il croit que le caractère et l'ampleur de ces difficultés doivent être connus et appréciés des gouvernements. Les secrétariats, laissés à leurs seuls efforts, même conjugués, ne pourront jamais les surmonter tout à fait. Comme le Conseil l'a reconnu à maintes reprises, il

appartient en fin de compte aux gouvernements, et au Conseil agissant en leur nom, de prendre les décisions fondamentales dont les secrétariats peuvent s'inspirer pour faire œuvre utile. Le Secrétaire général est assuré que l'on ne se méprendra pas s'il demande instamment au Conseil de prêter une attention particulière au renforcement de l'action des Nations Unies dans ce domaine, et tout spécialement au rôle des représentants résidents. Il serait des plus utiles aussi que le Conseil veuille bien, chaque fois qu'il le faudra, tracer les grandes lignes dont l'action doit s'inspirer et la répartition à faire des responsabilités entre les diverses organisations pour l'exécution des grands projets et des programmes. Ainsi, le Conseil aidera l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à s'acquitter des très grandes tâches qui leur sont dévolues et à donner pleinement effet aux intentions des gouvernements des Etats Membres.

44. M. PAZHAWAK (Afghanistan) pense, comme le Secrétaire général, que la coordination pose aux organismes des Nations Unies des problèmes de plus en plus graves et de plus en plus difficiles à résoudre. Le Conseil doit donc leur prêter beaucoup d'attention. Comme le Secrétaire général également, il considère qu'il est indispensable d'éliminer des programmes d'action tout ce qui pourrait faire double emploi, tous avis divergents et, surtout, tout esprit de compétition entre les organisations internationales.

45. Il remercie le Secrétaire général d'avoir signalé que les gouvernements se tournent de plus en plus vers l'Organisation des Nations Unies pour lui demander conseil et assistance dans l'élaboration des programmes de développement économique et social, question particulièrement importante pour les pays sous-développés; mais l'aide ne peut être accordée avec célérité et efficacité que s'il y a coopération de tous les Etats Membres de l'Organisation.

46. Le représentant de l'Afghanistan a été heureux d'entendre le Secrétaire général insister sur la nécessité des investissements de capitaux, mais il voudrait rappeler que certains pays, malgré tous leurs efforts, n'ont pas réussi à attirer les capitaux dont ils ont tant besoin. Le Conseil ne saurait négliger ce problème.

47. Le Secrétaire général a abordé un autre point important: celui des efforts à faire pour mobiliser les ressources latentes des pays en voie de développement eux-mêmes, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la formation de personnel et des progrès de la science et de la technique. M. Pazhwak espère que le Conseil examinera ces questions à la présente session. La délégation afghane appuie la proposition de convoquer une conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays peu développés, bien qu'elle ne sache pas encore quelles pourront être les incidences financières.

48. L'Afghanistan, lui-même pays insuffisamment développé, est parfaitement conscient des difficultés auxquelles le Secrétaire général a fait allusion à la fin de sa déclaration. Il est bien naturel cependant qu'un pays en voie de développement songe avant tout à

ses propres besoins lorsqu'il fait une demande d'assistance.

49. La délégation afghane constate avec satisfaction que l'appareil mis en place pour coordonner l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées s'est beaucoup amélioré ces dernières années. A son avis, c'est avant tout dans les pays eux-mêmes qu'il doit y avoir coordination. S'il n'y a pas coordination à tous les échelons, et surtout à l'échelon national, on ne saurait espérer que les programmes réussissent. Il faut d'abord qu'il y ait une étroite coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées chargées de fournir l'aide demandée, et ensuite une coordination réelle dans les pays sous-développés eux-mêmes, si l'on veut que l'aide accordée puisse donner tout le bénéfice que l'on en attend. Les efforts accomplis solidairement par les commissions économiques régionales et les fonctionnaires envoyés sur place pour l'exécution des programmes d'assistance technique fournissent un bel exemple de coopération fructueuse.

50. En exécution de la résolution 798 (XXX), le Conseil a créé un Groupe de travail spécial chargé d'étudier les rapports du CAC, les rapports pertinents des organes des Nations Unies, les rapports annuels des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et de rédiger un bref exposé des questions et problèmes de coordination qui ressortent de ces documents et qui réclament du Conseil une attention spéciale. Le Groupe de travail, dont l'Afghanistan fait partie, a rédigé le rapport (E/3518) dont le Conseil est saisi.

51. Dans la première partie de ce rapport, le Groupe de travail spécial a examiné les trois principaux domaines où se posent des problèmes de coordination: enseignement et formation, industrialisation et développement rural. Les pays en voie de développement eux-mêmes et les institutions spécialisées manifestent un intérêt croissant pour tout ce qui concerne l'enseignement et la formation. Le Conseil a, quant à lui, approuvé, par sa résolution 797 (XXX), l'importance accordée à la formation dans l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées. On s'occupe également beaucoup, depuis quelque temps, de l'industrialisation; on peut dire sans crainte de se tromper que l'on pourrait y accorder encore davantage d'attention. M. Pazhwak se félicite à cet égard de la création du Comité du développement industriel et de la décision, prise par le Conseil lors de sa dernière session, de créer au Secrétariat des Nations Unies un Centre de développement industriel. Le troisième domaine examiné dans la première partie du rapport est celui du développement rural, qui a de multiples aspects: réforme agraire, crédit agricole, hygiène et enseignement rural. Ces problèmes sont également venus au premier plan de l'actualité ces dernières années.

52. La deuxième partie du rapport traite des problèmes généraux que posent les méthodes et pratiques de coordination, la coordination à l'échelon national et régional et la concentration de l'action. Elle est suivie d'une annexe où le Groupe de travail a consigné ses



propositions relatives à la procédure à suivre pour examiner les questions de coordination. Le représentant de l'Afghanistan est persuadé que ces intéressantes propositions aideront le Conseil à s'acquitter avec efficacité de ses fonctions de coordination. Il pense également que le Conseil pourrait examiner s'il conviendrait de faire du Groupe de travail spécial de la coordination un organe permanent.

53. Il tient à appeler l'attention du Conseil sur l'étroite collaboration qu'il y a, tant au Siège qu'à l'échelon local, entre le Fonds spécial et le personnel des programmes d'assistance technique. Cette coopération est un exemple pour tous et fait espérer de nouveaux progrès. M. Pazhwak souligne enfin l'importance de l'œuvre accomplie en matière de coordination à l'intérieur du système des Nations Unies, ainsi que par les organismes internationaux en général. Les pays sous-développés peuvent s'en inspirer pour résoudre leurs propres problèmes, et il espère que le Conseil accordera à la question toute l'attention qu'elle mérite.

54. M. SEN (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare qu'en raison du volume croissant de l'aide apportée aux pays en voie de développement, il faut prêter une attention particulière à une meilleure coordination des efforts parmi les membres du système des Nations Unies. Il félicite de son rapport le Groupe de travail spécial de la coordination. La nature du problème de la coordination y est envisagée à l'échelon international, régional et national dans trois grands domaines où se sont récemment posés de façon aiguë des problèmes de coopération entre organisations. Le rapport ne fait d'ailleurs pas de nouvelles propositions pour améliorer la coopération entre les organisations, quoique son utile analyse puisse certainement aider le Conseil dans l'examen du problème. Le rapport du CAC (E/3495) traite également de l'incidence que l'accroissement continu des opérations du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial a sur le programme et les travaux des institutions spécialisées, et de la nécessité d'améliorer les méthodes actuelles de coordination et de consultation entre organisations.

55. Quand on envisage la coordination entre les institutions des Nations Unies, il est indispensable de tenir compte du caractère technique des institutions spécialisées; ce caractère explique pourquoi chacune des institutions a sa charte, sa composition, son budget et son programme de travail. La coordination entre ces institutions doit donc se faire par consultations et accords, plutôt que par une concentration des pouvoirs de décision qui serait incompatible avec le caractère de la structure adoptée.

56. Il subsiste des risques de double emploi et de confusion dans de larges domaines où la compétence des différentes organisations est mal déterminée. A cet égard, M. Sen rappelle la proposition faite par la FAO lors de la réunion du Conseil d'administration du BIT à Genève, le 8 mars 1961; la FAO avait proposé d'inviter chaque institution à indiquer une répartition de ces larges domaines d'intérêt commun en une série de tâches plus précisément identifiables. Ces tâches

pourraient alors être classées en deux catégories, la première comprenant les fonctions à considérer officiellement comme relevant de la compétence particulière d'une institution déterminée, et la deuxième comprenant les tâches qui intéressent plus d'une organisation et pour lesquelles il faut des consultations entre ces organisations, avant de passer à l'exécution d'un projet. Il semblerait, d'après le rapport du Groupe de travail spécial (E/3518, paragraphes 37 et 38) que celui-ci partage cette manière de voir. Le problème n'est pas simple; mais, si l'on prenait une décision sur la proposition de la FAO, on aurait fait un grand pas vers sa solution.

57. On a soulevé à ce propos la question des pouvoirs et des responsabilités des représentants résidents. Ceux-ci remplissent une fonction très utile, spécialement en s'occupant des questions administratives et autres qui concernent les rapports entre le système des Nations Unies et divers gouvernements, et en engageant des négociations sur les demandes d'assistance technique et les programmes du Fonds spécial. Mais, ces fonctions administratives et diplomatiques sont fondamentalement différentes de celle qui consiste à conseiller les gouvernements en matière de planification nationale, domaine où les institutions spécialisées doivent continuer à exercer leurs responsabilités techniques respectives.

58. En ce qui concerne la collaboration à apporter aux divers pays en matière de planification nationale, il ne faut pas oublier que c'est aux gouvernements intéressés qu'il incombe de mobiliser au service du développement national les ressources et les énergies naturelles et humaines dont ils disposent. Toutefois, le système des Nations Unies a des responsabilités particulières en matière de planification générale du développement. Il est donc indispensable que, dans chaque pays en voie de développement, l'action des institutions apparentées à l'Organisation des Nations Unies soit mieux coordonnée de façon à aider les gouvernements. Quand on envisage les mesures à prendre en vue de cette coordination, il faut analyser avec soin certains aspects de la planification nationale.

59. Tout d'abord, les services nationaux de planification doivent garder constamment présents à l'esprit les éléments qui gênent un développement équilibré et prendre les mesures voulues pour les neutraliser. De leur côté, les institutions spécialisées peuvent aider — et aident effectivement — aux études et aux recherches nécessaires à cet effet.

60. L'aide efficace à apporter à la planification économique ne peut pas être le fait d'une seule personne ou d'un seul service, ni être soumise à des dispositions rigides. D'après l'expérience de la FAO, un des meilleurs moyens d'aider un pays à améliorer l'élaboration de son programme national est de lui fournir l'assistance technique d'experts qualifiés, qui donnent des avis et des directives en matière de planification. La FAO a recours également, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses commissions régionales et d'autres institutions, aux services de centres régionaux de formation et de cycles régionaux d'études sur la programmation et les méthodes de planification.

61. Il faut adapter aux besoins particuliers de chaque pays l'aide apportée, en matière de planification nationale, par les institutions spécialisées. Il n'est ni souhaitable ni possible d'adopter une méthode uniforme à l'égard de pays qui se trouvent à des stades différents de développement. Dans les pays qui ont déjà élaboré un plan national et disposent des rouages administratifs qu'il faut pour le mettre à exécution, il est relativement facile d'insérer l'aide extérieure; les conseils des spécialistes permettent d'ailleurs quelquefois d'aider les gouvernements à modifier l'importance relative des divers éléments du plan, et les institutions spécialisées sont bien placées pour donner ces conseils. Les pays qui se trouvent au stade du « semi-plan » peuvent surtout tirer parti d'une assistance en matière de techniques de la planification, comme il ressort de plusieurs conférences régionales de la FAO tenues successivement dans le Proche-Orient. La FAO a rédigé à cette fin des monographies consacrées à certains pays, où elle a fait des propositions sur l'assistance à accorder à diverses entreprises qui intéressent notamment l'hydrologie et la conservation du sol, la mise en valeur des pâturages, les eaux souterraines et la biologie. L'Organisation des Nations Unies elle-même a pris des mesures dans le même sens: la CEPAL a créé, par exemple, des groupes consultatifs pour la programmation du développement économique en Amérique latine. Dans les pays qui n'ont pas de plan de développement, ainsi que dans les nouveaux pays indépendants d'Afrique, la FAO a effectué des enquêtes préliminaires et des missions spéciales. On a entrepris à l'heure actuelle une série de monographies sur des pays d'Afrique, monographies qui fourniront à la FAO de meilleures bases pour les travaux qu'elle effectuera dans le cadre des programmes du Fonds spécial et de l'assistance technique.

62. Là où il s'agit de coordonner l'aide multilatérale et l'aide bilatérale, il faut évidemment se féliciter qu'un pays reçoive de l'aide de plusieurs sources, mais il importe que cette aide ait des objectifs précis et soit étroitement coordonnée avec les plans généraux de développement du pays en question. Les organismes des Nations Unies peuvent, en constituant une équipe homogène à l'échelon national, montrer utilement comment coordonner l'aide reçue de toutes les sources.

63. Passant aux questions d'organisation que posent les nouveaux plans que l'on élabore actuellement pour assurer une plus large utilisation des excédents en vue du développement, M. Sen déclare que le rapport de la FAO intitulé: *Les produits alimentaires au service du développement — Un système d'utilisation des excédents* (E/3462) énonce les principes sur lesquels on devrait, à son avis, fonder un utile programme de développement de l'aide alimentaire. Pour être mené à bien, un programme de cet ordre exige des mesures de la part des pays donateurs, de la part des pays bénéficiaires et aussi de la part des organisations internationales. Dans beaucoup de pays bénéficiaires, il faudra reviser tous les rouages de planification et renforcer les institutions centrales. Les pays et les institutions qui contribueront à ce programme auront à coordonner leur action de façon à assurer une aide financière et technique suffisante

au moment même où l'aide alimentaire sera disponible. Enfin, les organisations internationales doivent être prêtes, si on le leur demande, à encourager activement des programmes d'aide internationale.

64. A la session du Comité consultatif intergouvernemental avec l'aide duquel M. Sen a établi son rapport, le représentant des Etats-Unis a proposé un premier programme multilatéral. Sur le fonds de 100 millions de dollars dont la création est envisagée, les Etats-Unis sont disposés à offrir 40 millions de dollars en produits, complétés peut-être d'une contribution en espèces. Le programme envisagé serait principalement destiné à faire face à des besoins d'urgence. Il est vrai que les désastres et les calamités suscitent invariablement la sympathie et que des mesures d'urgence sont toujours prises. Toutefois, faute de rouages adéquats, ces mesures sont souvent trop tardives et interviennent alors après beaucoup de souffrances. A cet égard, la proposition admet le principe qu'il faudrait doter les organisations internationales de ressources suffisantes pour leur permettre de créer les dispositifs voulus. Si importants que soient les secours d'urgence, ils ne seront jamais qu'un palliatif. Il faut donc développer les ressources dont on dispose en vue d'un développement économique équilibré; le premier programme envisagé dans cette proposition comprendrait, à titre d'essai, d'autres formes d'action aussi, notamment des mesures contre le chômage et des programmes d'action sociale. Certes, pour acquérir d'abord une certaine expérience, il ne faut pas donner trop d'ampleur, au départ, à ces nouvelles opérations internationales, mais il n'en est pas moins vrai que l'expérience ainsi acquise doit être complète, c'est-à-dire porter sur tous les genres de projets.

65. Le rythme et l'ampleur du programme envisagé dépendront en définitive de l'attitude des pays en voie de développement, des progrès de leur planification nationale, de l'importance et de la nature des demandes, et des projets pour lesquels ces pays demanderont une aide internationale. M. Sen espère que le Conseil accueillera chaleureusement la proposition faite par les Etats-Unis de créer un fonds de 100 millions de dollars, et en recommandera l'acceptation.

66. Le Comité consultatif qui a aidé M. Sen à rédiger son rapport a proposé que la FAO assure la coordination centrale du plan d'utilisation des excédents qui donnera suite à la résolution 1496 (XV) de l'Assemblée générale, et qu'elle assure également la direction des opérations au fur et à mesure des besoins. Ces responsabilités particulières doivent, en effet, revenir à un organisme international si l'on veut la réussite du programme, et la FAO est, à l'heure actuelle, le seul organisme international qui soit à même de s'acquitter de cette tâche.

67. Dans la dernière partie de son rapport, M. Sen a fait des propositions qui visent à intensifier la coopération entre la FAO et d'autres institutions internationales en vue de l'exécution du programme envisagé. Le Secrétaire général, dans son rapport sur la résolution 1496 (XV) (E/3509), a indiqué quelques possibilités de coopération entre la FAO et l'Organisation des Nations

Unies en la matière. Les autres institutions spécialisées voudront peut-être aussi s'associer aux dispositifs que l'on pourra mettre en place. Enfin, il incombera aux gouvernements de fournir à la FAO et aux autres organisations les moyens de mener à bien leurs nouvelles tâches.

68. En ce qui concerne la tendance croissante à la régionalisation, sur laquelle le Secrétaire général a rédigé une note détaillée (E/3522), la FAO, comme la plupart des institutions spécialisées, a reconnu l'importance de la question et a donc créé des bureaux régionaux et organisé des conférences régionales. Il est évidemment indispensable de prendre des dispositions sur le plan régional pour faire face aux besoins et aux aspirations propres à la région considérée, mais il y a aussi de nombreux problèmes qui ont un aspect régional sans être de caractère essentiellement régional. Certains de ces problèmes complexes ne peuvent en fait être envisagés dans la perspective voulue qu'à l'échelon mondial. C'est pourquoi il ne faudrait pas laisser les organismes et les travaux de caractère régional prendre une importance telle qu'ils risqueraient de gêner les méthodes et perspectives internationales indispensables en matière de planification économique.

69. M. WADE (Nouvelle-Zélande) déclare que le terme de « coordination » n'est pas très approprié, car il sous-entend une façon plutôt négative d'aborder le problème du meilleur emploi possible des ressources dont peuvent disposer les organismes internationaux d'assistance. Le but est d'arriver à une unité constructive entre les divers membres du système des Nations Unies. Pour cette raison, la délégation néo-zélandaise a accueilli avec une vive satisfaction la formule des évaluations quinquennales et, en particulier, le rapport d'ensemble adressé au Conseil, en 1960, à leur sujet (E/3347/Rev.1). Ce rapport a fait, pour la première fois, un tableau complet de l'œuvre des Nations Unies sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan des droits de l'homme: l'œuvre des diverses organisations y est présentée comme un tout.

70. Depuis la publication de ce rapport, des événements sont venus souligner combien la coordination est importante et combien il est nécessaire de l'aborder de façon constructive. Avec l'apparition d'un grand nombre d'Etats nouveaux, les tâches qui s'offrent à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions apparentées ont pris beaucoup plus d'ampleur. Fort heureusement, les ressources qui permettraient de les réaliser se sont également accrues, sans, il est vrai, que cet accroissement soit proportionnel à celui des demandes de services, spécialement celles qui viennent d'Afrique.

71. La rapide expansion de l'activité des différents organismes du système des Nations Unies a posé un certain nombre de problèmes. Le plus pressant est le problème de la prolifération des études. Diverses organisations internationales, dont les nouveaux pays d'Afrique avaient sollicité le concours, ont estimé qu'il fallait commencer par l'inventaire des besoins de ces pays. Cette attitude est rationnelle, mais elle a eu pour résultat de retarder la prestation effective des services

et elle a provoqué chez les pays demandeurs une certaine déception. En outre, il est malheureusement arrivé que plusieurs organisations fassent successivement une étude analogue. Cette absence de coordination ne constitue pas seulement un gaspillage: elle peut nuire à la qualité des études et même porter atteinte au prestige des organisations qui les font, aussi bien dans les pays faisant l'objet de ces études que dans les autres régions d'Afrique.

72. On a reconnu de plus en plus généralement, au cours des douze derniers mois, l'importance d'une coordination au niveau national. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées ainsi que le CAC ont souligné combien il était nécessaire d'instituer une collaboration plus étroite entre les diverses institutions des Nations Unies au niveau de chaque pays. A cet égard, le CAC a reconnu (E/3495, paragraphe 31) le rôle central que le représentant résident du BAT est appelé à jouer et il a souligné que les organisations participantes devront lui accorder un appui plus grand. La délégation néo-zélandaise aimerait connaître les mesures concrètes qui ont été prises dans ce sens, ainsi que les dispositions que le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées ont adoptées ou envisagent d'adopter pour répondre à la demande faite par le Conseil au paragraphe 3 du dispositif de sa résolution 795 (XXX). Quand elle aura obtenu ces précisions, la délégation néo-zélandaise examinera volontiers quelles autres mesures sont nécessaires pour établir une collaboration encore plus étroite au niveau de chaque pays.

73. Au reste, la coordination au niveau du pays n'est encore qu'une partie du problème. Les représentants résidents peuvent, en collaboration avec les gouvernements bénéficiaires, éviter les doubles emplois patents, mais on ne saurait leur demander de régler les problèmes que pourraient soulever des divergences fondamentales de vues entre les différentes organisations internationales. Dans ce domaine, la valeur de la coordination sur place dépend évidemment, dans une large mesure, de l'efficacité d'autres formes de coordination, et notamment de la coordination des programmes au niveau du siège des organisations.

74. La charge de coordonner les programmes incombe en premier lieu au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à ceux des institutions apparentées, et en particulier aux chefs des diverses organisations représentées au CAC. Il s'est tissé, au cours des quinze dernières années, un réseau complexe d'accords et d'ententes, qui a permis de faire disparaître beaucoup de doubles emplois patents et de mettre au point d'étroites relations de travail entre les organisations dans un certain nombre de domaines. Le CAC lui-même a su résoudre avec une habileté croissante les très graves problèmes qui se sont posés de temps à autre; M. Wade le félicite de son dernier rapport (E/3495 et Add.1), qui marque un net progrès sur les précédents. Les membres du CAC seront toutefois les premiers à admettre, comme le Secrétaire général et le Directeur général de la FAO l'ont d'ailleurs reconnu au cours du présent débat, que le CAC peut faire mieux encore, notamment

dans le domaine de l'harmonisation des doctrines des divers organes qui relèvent des Nations Unies. A cet égard, M. Wade demande ce qui a été fait pour donner suite à la résolution 799 A (XXX) du Conseil, qui invite le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées à « prendre les mesures nécessaires pour que le Comité administratif de coordination puisse s'acquitter des responsabilités toujours plus lourdes qui lui incombent ». M. Wade aimerait aussi entendre l'avis des membres du Conseil sur la possibilité de faire détacher au secrétariat du CAC des fonctionnaires des institutions spécialisées, ce qui renforcerait le CAC et améliorerait encore la qualité de son travail.

75. Le CAC a sans aucun doute un rôle de premier rôle à jouer dans ce domaine, mais c'est en dernier ressort au Conseil lui-même qu'il appartient d'assurer la coordination. Le Conseil est en fait le seul organe représentatif des gouvernements qui puisse avoir une vue d'ensemble de l'œuvre économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées. A mesure que s'étendent et se compliquent les fonctions qui relèvent de l'autorité du Conseil, ses responsabilités s'alourdissent; il a, à titre d'essai, créé un groupe de travail spécial pour l'aider dans sa tâche. Le Conseil est maintenant saisi du rapport de ce Groupe de travail (E/3518), lequel, semble-t-il, a abordé sa tâche de façon concrète plutôt que dans un esprit doctrinaire. Il s'est attaché à des problèmes immédiats d'ordre pratique et il n'a examiné les rouages et les procédures que dans la mesure où ces questions découlaient des problèmes examinés et s'y rattachaient.

76. Le Groupe de travail spécial a concentré son attention sur trois problèmes principaux: l'enseignement et la formation, l'industrialisation et le développement rural. Encore que la délégation néo-zélandaise estime qu'il aurait été utile de faire des observations sur un certain nombre d'autres problèmes, tels que l'océanographie et l'énergie atomique, elle admet qu'il était impossible de traiter de toute la gamme des problèmes de coordination dans un exposé aussi bref que celui que le Groupe de travail était chargé de rédiger.

77. Dans le domaine de l'industrialisation, le problème de la coordination a pris la forme, au début tout au moins, de l'élimination des doubles emplois dans l'activité des organisations principalement intéressées.

En ce qui concerne le développement rural, il s'agit plutôt de relier entre eux des travaux qui ne formaient qu'un groupe amorphe, de façon à obtenir un effet massif. Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, il s'agit d'harmoniser les doctrines des diverses organisations et les domaines de leur compétence respective. Dans cette matière, le CAC lui-même est allé de l'avant en renforçant son dispositif de coordination, et il suffit maintenant que le Conseil donne son approbation aux efforts du CAC, en attirant peut-être l'attention sur le problème fondamental de la coordination des doctrines. En ce qui concerne l'industrialisation, il ne semble guère que les mesures prises par le CAC soient de nature à résoudre les problèmes posés, et le Conseil trouvera peut-être nécessaire d'envisager d'autres mesures. Enfin, en matière de développement rural, le Groupe de travail a mis à jour des problèmes qui ne semblent pas avoir été abordés en tant que tels par le CAC, mais où une certaine intervention de sa part peut paraître justifiée.

78. Le CAC examinera certainement en détail les problèmes traités dans le rapport du Groupe de travail spécial. M. Wade se limitera pour le moment à prendre acte de la réussite de l'expérience tentée en créant le Groupe de travail spécial. C'est pourquoi sa délégation estime qu'il y aurait intérêt à renouveler le mandat du groupe pour une durée d'au moins un an.

79. C'est surtout d'après la façon dont l'Organisation des Nations Unies aura réussi à mettre de l'ordre dans ses propres affaires que l'on pourra juger si elle est capable de s'acquitter du rôle qui lui incombe et qui consiste à intégrer les efforts déployés sur le plan national et international pour combattre la misère dans le monde. Certains gouvernements ont indiqué qu'ils seraient prêts dans l'avenir à acheminer une plus grande part de leur assistance par l'intermédiaire du système des Nations Unies et à lui faire une plus grande place dans la coordination des travaux financés par ailleurs. Ce serait toutefois manquer du sens des réalités que d'attendre qu'ils aillent très loin dans cette direction tant qu'ils n'auront pas la certitude que l'on tire déjà le meilleur parti possible des ressources mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées.

La séance est levée à 18 h. 10.